

PAR COURRIEL

Québec, le 23 mai 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 8 mai 2025, la députée de D'Arcy-McGee inscrivait au feuilleton deux questions demandant selon quels critères l'objectif de sortir 5 000 personnes de l'itinérance en 2025 a été établi et quelles mesures sont mises en place pour garantir la disponibilité de logements permanents à l'issue d'une maison de transition, pour éviter que les personnes ne retombent dans l'itinérance faute de logement abordable.

Les données de placement en logement, pour l'exercice 2023-2024, ont démontré que les projets financés par deux programmes ont permis de loger plus de 3 708 personnes. Plus précisément :

- 3 144 personnes ont été logées dans un logement plus stable dans Vers un chez-soi (tout type de logement confondu);
- 564 personnes ont été logées grâce à un accompagnement vers un logement permanent avec le Programme de supplément au loyer (PSL) du Québec.

La cible de 5 000 personnes sorties de la rue a été établie en se basant sur la progression des résultats de placement en logement de ces programmes. Considérant que le financement de ces programmes a été rehaussé à partir de 2025-2026, il est attendu que le nombre de placements en logement soit également augmenté. Plus précisément :

- En plus des investissements déjà inscrits au Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (PAII), le gouvernement du Québec a prévu, dans son budget 2025-2026, 4,6 M\$ en 2025-2026 et 9,5 M\$ à compter de 2026-2027 afin d'augmenter l'accompagnement des personnes en situation d'itinérance vers du logement permanent avec des PSL de la Société d'habitation du Québec.

... 2

- À cela s'ajoute l'Entente Canada-Québec concernant l'itinérance hors refuge et les campements conclue le 12 décembre 2024, qui prévoit 24,7 M\$ en 2025-2026 pour s'attaquer aux besoins urgents des campements et de l'itinérance hors refuge en apportant une réponse rapide et ciblée, dont des services en matière de logement.

Ainsi, le PAII et les Ententes Canada-Québec financent plusieurs projets qui ont pour objectif de mettre en place des mesures pour prévenir l'itinérance.

De plus, concernant les mesures mises en place pour garantir la disponibilité de logements permanents à l'issue d'une maison de transition, tel qu'évoqué dans la réponse précédente, une augmentation de l'offre d'accompagnement pour loger des personnes en situation d'itinérance est prévue à partir de 2025-2026. Un plus grand nombre de PSL seront disponibles pour loger ces personnes dans des logements permanents.

Plusieurs projets d'hébergement pour des clientèles vulnérables devraient également accueillir leurs premiers résidents dans les prochains mois.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Lionel Carmant

N/Réf. : 25-MS-00809-003